

Etre solidaire avec son épargne, c'est possible ! Exemple de la SIDI

Angers / Conseil National ACI – 14/03/2020
Emmanuel Vuillod
info@sidi.fr



www.sidi.fr



La SIDI: fiche d'identité

- Société d'investissement, créée et toujours contrôlée par l'ONG de développement CCFD-Terre Solidaire, pour prolonger son action dans le domaine économique
- Créée en 1983 en même temps que le premier produit d'épargne de partage
- Pour appuyer l'intégration économique des populations défavorisées par la pérennisation de :
 - Services financiers (microfinance)
 - Filières agricoles
- Reconnue comme ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale)

La SIDI: un double métier

- Apporter des ressources stables et adaptées aux besoins (ressources = capital de la SIDI)
 - Participation au capital
 - Prêts en monnaie locale
 - Garanties avec effet de levier
- Fournir un accompagnement spécifique pour le renforcement institutionnel et l'autonomisation
 - Gouvernance
 - Gestion interne, comptabilité, recherche de financements
 - Performance sociale et environnementale

La SIDI : quelques repères (2018)

- 27 millions d'euros de capital et de portefeuille
- 2,5 millions d'euros de budget de fonctionnement
- 20 salariés + 20 bénévoles
- 100 partenaires dans 35 pays, en majorité en Afrique
- La transition écologique et sociale au cœur de son plan stratégique
- Un objet social permis par la finance solidaire

Qu'est-ce que la finance solidaire ?

- A. Un terme qui fait croire au grand public que l'argent peut être un outil au service de l'Homme
 - B. Un marché de niche à haut rendement et risque faible
 - C. Un circuit qui relie l'épargne à des projets à forte utilité sociale et/ou environnementale
 - D. Des produits financiers pour les exclus du circuit bancaire
-

Réponse C:

Un circuit qui relie l'épargne à des projets à forte utilité sociale et/ou environnementale

Ce que permet la finance solidaire

- Travailler dans des zones pas toujours faciles (37% du portefeuille dans des zones en crise en 2018, avec des financements pouvant être de petite taille et à plus de 50% en monnaie locale (risque pris par la SIDI).
 - Faciliter le partage et le partenariat grâce au but non lucratif (pas de maximisation des dividendes des actionnaires) et à la démarche (financement extérieur minoritaire/financement local majoritaire).
 - Cheminer avec des partenaires sur des transitions (accompagnement, assistance technique) grâce à une inscription dans le long terme (épargne solidaire = épargne patiente) et la possibilité de combiner prêts et dons.
 - Défendre une vision sociale et politique sur des bases autonomes (finance, agroécologie etc.)
-

La définition de l'agroécologie comme enjeu politique : exemple



- Pierre Rahbi : « L'agro-écologie considère que la pratique agricole ne doit pas se cantonner à une technique, mais envisager l'ensemble du milieu dans lequel elle s'inscrit avec une véritable écologie. La pratique agro-écologique a le pouvoir de refertiliser les sols, de lutter contre la désertification, de préserver la biodiversité (dont les semences), d'optimiser l'usage de l'eau. Elle est une alternative peu coûteuse et adaptée aux populations les plus démunies en France comme ailleurs »
- Pour Nicolas Sarkozy, la notion d'agro-écologie est « bizarre » et représente le « faux nez d'une véritable obsession pour la destruction de notre puissance agricole qui serait remplacée par la possibilité donnée aux bobos d'aller faire leurs courses à la ferme dans le cadre des circuits courts » (Février-Mars 2016)





Exemple de partenariat avec une IMF, l'UBTEC

- Union de coopératives d'épargne-crédit de 185 000 clients créée en 1990 ; Fondateur = FNGN, OP de 700 000 membres ; Développement suite à la sécheresse de 1974 avec vulgarisation de techniques de restauration de la fertilité ; structuration intéressante pour l'égalité H/F
 - Partenaire de la SIDI depuis 2007 ; financement en 2011 ; Accompagnement de l'UBTEC sur l'accès des femmes et des zones rurales éloignées à l'épargne-crédit (600 Mutuelles de Solidarité)
 - Depuis 2016 : Expérimentation d'initiatives de transition écologique et sociale (bonus-malus environnemental, cultures et équipements, connexion Viim Baoré) avec le CCFD et l'AFD.
-

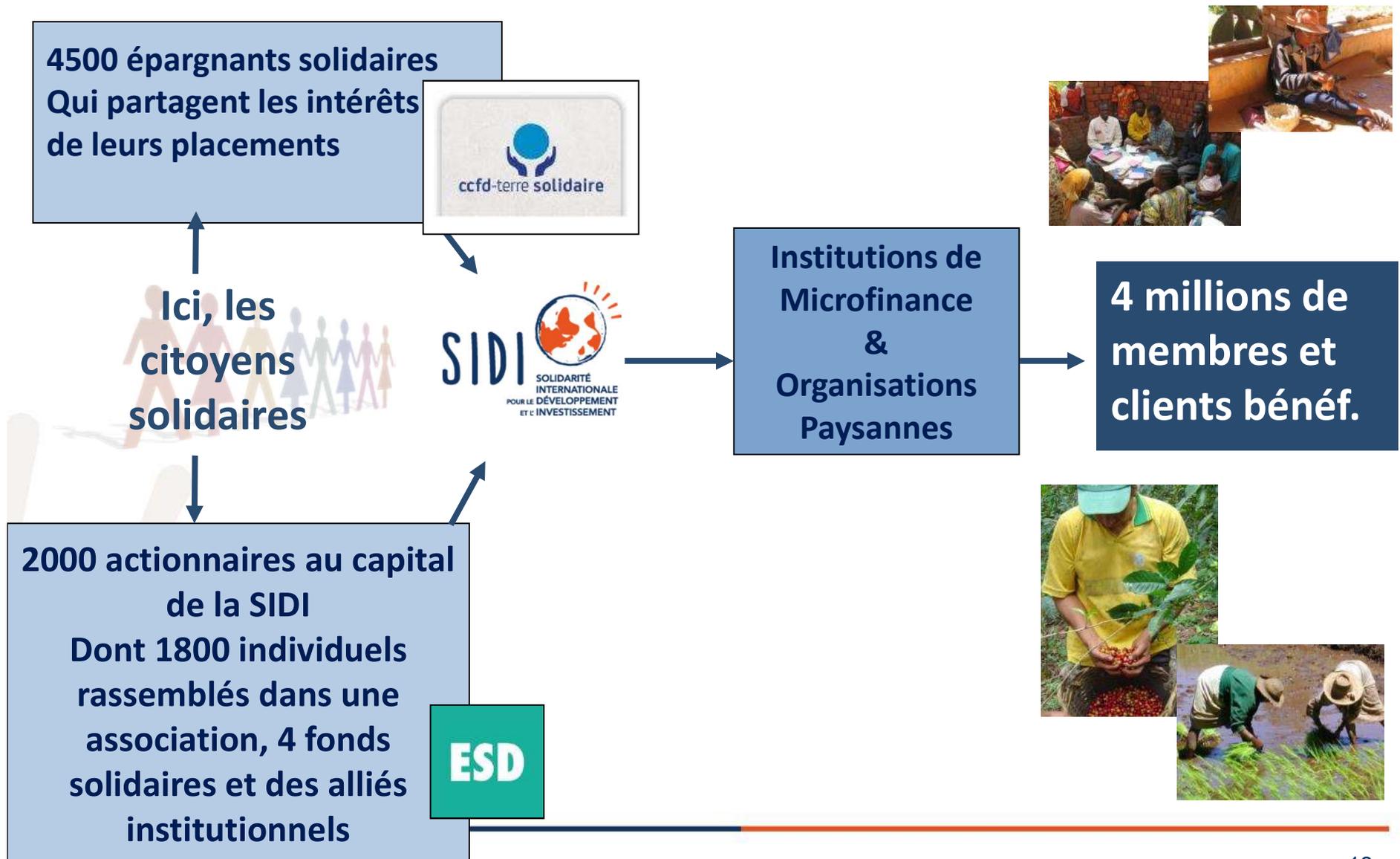


GRAINE EN GERMINATION

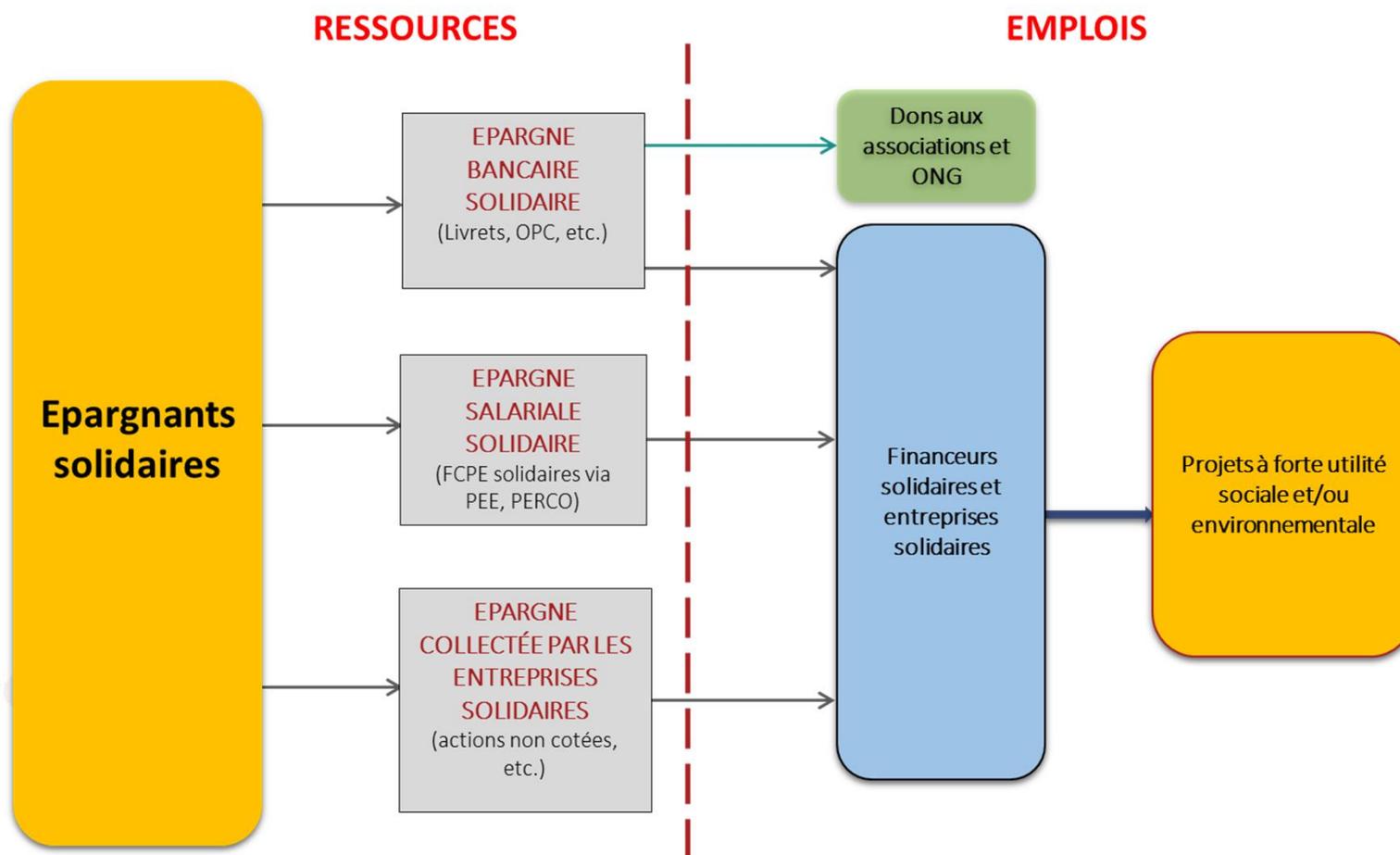




La SIDI : un acteur de la finance solidaire



Les voies de la finance solidaire



Des projets a forte utilité sociale et environnementale : qu'est-ce que c'est ?

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION / INSERTION

insertion par l'activité
économique, création
d'emplois pour des
personnes en difficulté,
prêts sociaux, logement
très social

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

accueil/soin personnes
âgées ou en situation
de handicap

ACTIVITES ECOLOGIQUES

agriculture biologique,
circuits courts agricoles,
énergies renouvelables,
écoconstruction

ENTREPRENEURIAT DANS LES PED

actions et projets de
soutien aux populations
dans les pays en
développement
(microcrédit, énergie,
production agricole...)



Quel est le poids des intérêts partagés issus de l'épargne solidaire dans le budget de fonctionnement de la SIDI (2018) ?

- A. 2% des ressources
 - B. 6% des ressources
 - C. 15% des ressources
 - D. 21% des ressources
-

Réponse D:

21% des ressources de
fonctionnement

Quel est la part de l'épargne solidaire dans l'épargne totale des Français (2017) ?

- A. 0,19%
 - B. 0,39%
 - C. 1,9%
 - D. 9%
-

Réponse A :

0,2%

**soit un encours de 9,7 milliards
d'euros**

(source : Baromètre de la Finance Solidaire)

Pourquoi le CCFD-Terre Solidaire et la SIDI soutiennent activement la finance solidaire ?

- A. C'est un outil de collecte supplémentaire, complémentaire du don
 - B. Cela permet à l'association de questionner la finance par la pratique et de l'intérieur
 - C. C'est un geste citoyen : certes, je donne mais j'affirme en outre que l'épargne doit être utile avant de me faire gagner.
-

Réponses A, B et C

C'est un outil de collecte supplémentaire, complémentaire du don

Cela permet à l'association de questionner la finance par la pratique et de l'intérieur

C'est un geste citoyen : certes, je donne mais j'affirme en outre que l'épargne doit être utile avant de me faire gagner.

Le label Finansol



- Créé en 1997
- Garantit la solidarité et la transparence des produits d'épargne labellisés
- Décerné par un comité d'experts indépendants et pluridisciplinaires
- Environ 150 produits d'épargne solidaire labellisés



Les principaux placements labellisés Finansol dont bénéficient la SIDI et le CCFD-Terre Solidaire

- Actions non cotées de la SIDI
 - Gamme « Faim et Développement » - Crédit Coopératif
 - Part « Faim et Développement Agir CCFD » - Crédit Coopératif
 - Livret Agir – Crédit Coopératif
 - FCP « Epargne et Partage – CCFD » - Meeschaert
 - Part Solidarité – « CCFD – Terre Solidaire » - Crédit Agricole
 - Service d'épargne solidaire – Société Générale
-

Les chiffres clés de la finance solidaire (2018)

(Source : baromètre 2019 de la finance solidaire)

- Plus d'1 million d'épargnants solidaires
 - 12,6 Mds€ de placements solidaires
 - Qui génèrent 367,4 millions € de financements solidaires pour soutenir des projets à vocation sociale et/ou environnementale
 - 4,1 Million € de dons versés à 108 associations
-



Pour aller plus loin et devenir actionnaire et/ou épargnant solidaire :

- info@sidi.fr
- www.sidi.fr



MERCI DE VOTRE ATTENTION



sidi.fr

12 rue Guy de la Brosse, 75005 Paris

